

Vivre à Saint-Quay



Sommaire

- Le mot du MaireP1-2
- Le mot de l'oppositionP3
- La vie des écolesP4
- La vie du relais paroissial.....P5
- La bibliothèque municipaleP5
- Bon à savoirP6-7
- Informations municipalesP8-11
- La gazetteP12
- La vie des associations.....P13-20
 - Trankilik
 - Scots Bonnet
 - Atelier Marie Curie
 - Esperanto
 - Amicale des retraités
 - O'Quay Libertair
 - Gym loisirs
 - La main à la pâte
 - Amicale laïque
 - Animations kenanaïses
 - Danses Bretonnes
 - Don du sang
 - Club Informatique Kénanaïsis
 - FNACA
 - La Ken'adot
 - Dernières minutes

Agenda 2012

Salle d'animation communale
Yves Guegan

- 17 Novembre :
Auberge espagnole de l'Amicale
laïque
- Du 15 au 26 décembre :
Semaine de la Création

L'Art floral à la Ken'Adot





La rentrée, automne 2012

Voilà déjà un mois et demi que la rentrée s'est faite. J'espère que vous avez toutes et tous passé de très bonnes vacances et que vous avez tous pu reprendre votre travail et activités sans souci.

La rentrée scolaire à l'école Albert Jacquard s'est déroulée le lundi 3 septembre dans de bonnes conditions et sans problème particulier. 54 élèves sont inscrits à l'école maternelle contre 61 en 2011 et 71 élèves à l'école élémentaire contre 72 l'an dernier.

Malgré la baisse de l'effectif à l'école maternelle que nous déplorons tous, j'ai proposé de maintenir cette année encore l'organisation mise en place l'an passé à savoir trois ATSEM (agents spécialisés des écoles maternelles) pour les 2 classes. Cette aide supplémentaire **peut et doit favoriser** l'accueil de nouveaux élèves et ceci tout au long de l'année. Elle permet surtout d'accueillir les enfants de 2 ans qui ne sont malheureusement toujours pas pris en compte par l'Education nationale. Ces « tout-petits » sont les bienvenus à l'école Albert JACQUARD. Ils constituent le socle de nos générations à venir et leur présence en nombre garantit une longue vie à notre école.

En plus du maintien d'une 3ème ATSEM en maternelle, le Conseil municipal a voté la reconduction et le financement de l'étude surveillée du soir à l'école élémentaire. Ce service, assuré par une enseignante, est un support appréciable pour les enfants qui restent en garderie.

Le printemps et le début d'été pluvieux encourageaient peu à préparer les manifestations en plein air mais le 21 juillet, l'été était enfin là et notre traditionnel feu d'artifice a rencontré un véritable succès attirant énormément de monde. Je remercie toute l'équipe de l'Animation Kénaïaise pour le professionnalisme dont elle fait preuve dans l'organisation avec en permanence le souci de la sécurité pour tous.

L'exposition d'arts kénaïaise s'est déroulée du 4 au 15 août à la salle d'animation communale Yves Guegan.

Elle a accueilli plus de 800 visiteurs. Je remercie notre invité d'honneur, Robert CROGUENNEC, artiste peintre de Port Blanc en Penvenan qui a fait don à la commune d'une de ses œuvres. Cette peinture à l'huile représentant le phare de Nantouar est désormais exposée à la mairie, dans la salle du conseil municipal. Merci aussi à Marie-Paule LE GOFF et à toute son équipe pour l'organisation parfaite de cette manifestation.

Le forum des associations, le 8 septembre, a rassemblé pratiquement toutes les associations kénaïaises leur offrant ainsi une belle occasion de se rencontrer et de se connaître : ce fut un réel moment de convivialité. Nous pouvons être fiers de la richesse de notre vie associative et du dynamisme de nos associations. Si ce forum est reconduit l'an prochain, j'en serai ravi mais c'est aux associations de décider du renouvellement ou pas de cette opération.

Dimanche 16 septembre, pas moins de 350 marcheurs ont participé à la « **La Ken'ADOT** », une balade autour de Saint Quay-Perros, organisée en souvenir de Marina et au profit de France ADOT (Association pour les dons d'organes et de tissus). Pour bon nombre de marcheurs, ce fût l'occasion de découvrir les petits chemins et « l'arrière-pays » kénaïais.

L'organisation de cette journée a mobilisé et réuni une seconde fois l'ensemble des associations kénaïaises. Monsieur LE SERRE, Président départemental de France ADOT que je remercie pour sa présence à cette manifestation de solidarité, en a profité pour rappeler à tous l'importance du don d'organes et de tissus.

La Ken'Adot » s'est achevée le vendredi 28 septembre, à la salle d'animation communale, lors d'une cérémonie officielle, par la remise à Monsieur LE SERRE, d'un chèque de 1560 Euros, correspondant au montant total des bénéfices réalisés par les activités mises en place lors de cette journée ; tout ceci en présence des représentants du monde associatif mobilisé et des élus kénaïais.

Je souhaite féliciter et remercier l'ensemble des per-

sonnes qui, par leur investissement et leur solidarité, ont permis la réussite de cette belle journée remplie de chaleur humaine et de générosité. Merci aux employés communaux qui ont nettoyé et dégagé les chemins empruntés, facilitant la marche des participants. Bravo à tous et peut-être à l'année prochaine.

Sans transition, je vais maintenant faire un point sur les travaux réalisés et ceux en cours :

Les dossiers communaux :

L'extension des locaux des services techniques municipaux : Après les congés d'été, l'entreprise a repris le travail. La charpente et la toiture sont en place. Normalement le bâtiment sera fini et opérationnel courant novembre 2012.

Le mur en face de l'église : Nos employés municipaux ont repris ces derniers jours les travaux de reconstruction de ce mur en pierre, ceci après plusieurs mois d'interruption pour cause de manque de temps et de priorités d'intervention. C'est un très gros travail, très dur et très long ; il faut de la patience et le coup d'oeil pour positionner la bonne pierre au bon endroit ; je les félicite pour la qualité de l'ouvrage.

Le nouveau cimetière : Les travaux sont enfin achevés. J'ai, par arrêté municipal et après étude en commission, procédé à la rédaction et à la publication d'un règlement de fonctionnement qui vaut pour l'ensemble de nos cimetières.

Le nouveau cimetière est désormais opérationnel. Il nous reste à lui trouver un nom que le Conseil municipal pourrait valider à l'occasion de sa prochaine réunion.

La voirie : Les gros orages de l'été ont malmené le revêtement venant d'être réalisé sur le bas-côté de la rue de Park ar C'hra et qui n'avait pas eu le temps de se consolider. Il conviendra de trouver rapidement une solution alternative performante, financée dans le cadre du budget 2013.

La Route Départementale 788 : Sécuriser cet axe qui traverse notre commune est une priorité absolue. Le 14 septembre 2012, nous avons reçu en mairie un courrier de Monsieur Michel BREMONT, Vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor, qui nous confirme la programmation de la première tranche des travaux d'aménagement de la RD 788 dès 2013, conformément aux décisions prises lors de la réunion de travail du 19 avril dernier entre le Conseil général 22, L-T Agglo et la commune de Saint Quay-Perros. Ceci est une très bonne nouvelle, il ne reste plus qu'à acter les inscriptions budgétaires.

Un petit mot sur le cadre de vie et sur le fleurissement :

Coup de chapeau à l'équipe des espaces vert pour la qualité du fleurissement communal malgré une météo désastreuse au printemps. Les jardiniers, tout en respectant la volonté de la Municipalité de réaliser des économies sur le fleurissement, ont réalisé un travail de grande qualité.

Le fleurissement communal est une vraie réussite esthétique, récompensée à juste titre, par le maintien de notre commune sur le podium au niveau du Pays touristique du Trégor Goëlo et au niveau départemental.

Je félicite aussi les Kénaïses et les Kénaïses qui ont participé au concours des maisons fleuries. Chacun, à son niveau, participe ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie.

Les dossiers intercommunaux

La réforme territoriale suscite bien des débats. Personnellement je ne souhaite pas entrer dans une polémique ni juger les décisions des uns ou des autres. Nous avons à prendre des décisions importantes pour notre territoire.

Dans un premier temps, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, dans son arrêté du 17 juillet 2012, portant extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération par l'intégration de la commune de Perros Guirec, a demandé que les communes et Lannion-Trégor Agglomération délibèrent dans un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté afin de se prononcer sur le périmètre proposé.

Lors de sa réunion du 14 septembre dernier, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, à la majorité, a émis un avis favorable aux propositions faites par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Perros Guirec et Saint Quay-Perros entretenant de bonnes relations de travail et de coopération depuis de longues années, nous avons émis le souhait que l'intégration de Perros Guirec se fasse dans les délais les plus courts, offrant ainsi rapidement un paysage géographique cohérent pour le périmètre souhaité.

Cependant, nous ne pouvons occulter les incidences financières liées au projet d'extension du périmètre de Lannion Trégor Agglomération et le Conseil municipal aura à s'exprimer avant la fin de l'année sur tous les aspects relatifs au projet de fusion avec d'autres communautés de communes limitrophes à Lannion-Trégor Agglomération.

Le budget 2013 : Nous allons débiter notre réflexion sur les orientations budgétaires et la commission des finances se réunira au mois d'octobre à ce sujet.

Mais une chose est sûre : en cette période de difficulté pour bon nombre d'entre nous, je proposerai une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. J'ai des ambitions pour Saint Quay-Perros mais l'avenir est incertain. Aussi je n'engagerai pas la commune et les Kénaïses dans des dépenses ou des investissements trop importants face auxquels la commune pourrait un jour avoir des difficultés de financement. En période difficile, il faut savoir être raisonnable. Je continuerai néanmoins avec l'aide des conseillers municipaux et de mes adjoints, à gérer notre commune en bon père de famille. Ma volonté est de toujours préserver les intérêts des Kénaïses et des Kénaïses tout en répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

Bonne rentrée à toutes et à tous

Votre Maire
Pierrick ROUSSELOT

Perspectives de rentrée

Voilà la rentrée a eu lieu ! Nous espérons qu'elle s'est passée au mieux pour chacun. Pourtant, cette année encore notre horizon ne s'est pas éclairci, tant au niveau des perspectives économiques de la région que de l'évolution des finances de nos entités territoriales dans un environnement international des plus sombres plombé par les dettes des états. Toutefois, la rentrée est toujours le moment privilégié, après la pause des vacances, pour faire le point et prendre de bonnes résolutions pour l'année.

En cette rentrée, nous aurons une pensée pour Michel FOMEL qui nous a quittés en ce début d'été.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sans problème particulier avec toutefois une baisse de 4 élèves sur un effectif de 128 élèves ; espérons que ce soit une baisse conjoncturelle et non structurelle liée à notre absence de dynamisme en termes d'urbanisme.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

L'an passé dans ce même article, nous indiquions «déplorez que les effets espérés du PLU pour attirer de nouvelles familles se font toujours attendre, car aucun projet immobilier d'envergure ne se concrétise ». Toujours aucun projet notable ni privé ni public, pourtant le Maire dans le numéro du Vivre à Saint Quay de janvier dernier (N°130) indiquait : « pour activer le processus, le rôle des élus ne serait il pas de prendre en main la réalisation d'un lotissement ? Des échanges... seraient susceptibles d'amener les élus à travailler ensemble en 2012 sur un projet de lotissement communal. Cette idée me séduit fortement... ce projet deviendrait alors le projet principal... pour les 3 années à venir». Vœu pieu resté sans suite comme la rénovation de l'espace proche de la mairie.

Aucun projet notable si ce n'est la création du cimetière qui n'en finit pas « de finir », absence de discussions sur les divers dossiers décidés lors du vote du budget.

Mais s'il ne se passe rien au niveau de la commune, des enjeux importants se situent actuellement au niveau de la réforme territoriale.

REFORME TERRITORIALE : Le mariage de la carpe et du lapin

Nous profitons de cette tribune pour donner notre vision sur cette réforme toujours en discussion.

Le problème principal de notre Trégor est de maintenir et développer son activité économique. Au vu des chiffres du chômage en hausse en 2012 (11 % sur l'ensemble du Trégor Goëlo), on s'attendrait à voir nos représentants lo-

caux s'unir et se souder pour redresser cette situation au travers d'une réforme territoriale. Face à la mondialisation il faut mettre en place des entités de taille suffisante pour peser dans la compétition ainsi que réduire le mille feuille administratif de façon à éliminer les doublons dans les compétences distribuées aux différents niveaux (région, département, communautés d'agglomérations ou de communes et communes). Il faut aussi mettre plus de rigueur dans la gestion de nos impôts locaux qui ne cessent d'augmenter si l'on veut maintenir un service correct à la population qui souffre actuellement du marasme économique. En discussion depuis décembre 2010, cette réforme met en évidence les luttes intestines que l'on connaît notablement au niveau de nos responsables nationaux. Comment peut-on voir les 2 Maires des 2 grandes villes de notre Trégor (qui n'ont pas pu s'entendre pour la création d'une caserne de pompiers) être à la base d'une fronde contre cette réforme territoriale, cela ressemble au mariage de la carpe et du lapin. Le débat est affligeant, notre Trégor mérite mieux. Enfin, pourquoi dans ce contexte de crise interne, avons-nous présenté au vote l'intégration de Perros Guirec, une attente de décision de cette commune aurait été préférable.

On ne peut pas reprocher à l'Etat de tout gérer et en même temps refuser de participer au développement de notre région.

N'hésitez pas à contacter nos représentants communication :

- Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17

@mail : yves.ledamany@sfr.fr

- Pierre Coatanéa, tél : 02 96 23 31 81

mail : pierre.coatanea@wanadoo.fr

Venez poursuivre le débat sur notre blog à l'adresse suivante :

<http://blog.saint-quay-perros-durablement.com>

Lundi 3 septembre, jour de rentrée : aux abords de l'Ecole Albert JACQUARD, les parents attendent et les enfants, cartable sur le dos et sourire aux lèvres, semblent bien contents de reprendre le chemin de l'école.



L'organisation des deux écoles reste la même: une équipe enseignante stable et une répartition à l'identique sur 2 classes à l'école maternelle et 3 à l'école élémentaire.

Ecole maternelle : 54 élèves

> Christine OLLIVIER, la directrice, prend en charge les 2 années de petite section et les enfants de deux ans sont accueillis. Sa classe compte 29 élèves (10 PS1 + 19 PS2).

> Florence LE MAOUT assure la classe de grande et moyenne sections qui compte 25 élèves (10 MS + 15 GS). Les deux enseignantes sont assistées par 3 ATSEM : Valérie LE GROSSEC, Claudine RIELLAND et Martine LEGRAND.

Ecole élémentaire : 71 élèves

Christelle GUEGAN, la directrice et ses deux collègues Annie GORRY et Laurence LAGIER se répartissent ainsi les élèves :

> Christelle GUEGAN, retrouve sa classe de CP/CE (9CP+11CE1 = 20 élèves)

> Annie GORRY reprend sa classe de CE1/CE2 (9CE1 + 17CE2 = 26 élèves)

> Laurence LAGIER s'occupe des CM1/CM2 (16CM1 + 9 CM2 = 25 élèves)

Les horaires de l'école :

• Matin : 8h45 à 11h45

• Après-midi : 13h30 à 16h30

L'accueil commence 10mn avant l'heure officielle des cours (matin : 8h35 / après-midi : 13h20)

Conformément aux directives ministérielles, un accompagnement de soutien est reconduit entre 11h45 et 12h15 dans les deux écoles.

A l'école élémentaire, l'aide aux devoirs fonctionne de 17h à 18h et est surveillée par Mme GORRY (Financement assuré par la commune).

Services municipaux

Aucun changement au niveau des services municipaux :

• GARDERIE de 7h30 à 8h35 assurée par Valérie LE GROSSEC.

Actuellement, une dizaine d'enfants tous les matins.

• SURVEILLANCE COUR ET CANTINE de 11h45 à 13h20 par le personnel communal.

• A LA CUISINE, Jean-François COZIAN prépare le déjeuner pour 30 à 35 enfants de maternelle et pour 60 à 66 enfants de l'école élémentaire.



• GOUTER et GARDERIE de 16h30 à 18h30 assurés par Annie LE QUERE et Martine LEGRAND.

Une quarantaine d'enfants goûtent tous les soirs en garderie.



Un moment de lecture à la garderie

La vie du relais paroissial

Cet été encore les points marquants de la vie paroissiale à Saint Quay-Perros ont été les pardons de Saint-Méen le 28 mai et de Saint Quay-Perros le 15 juillet. Souhaitons qu'ils contribuent à accroître la fraternité dans nos lieux de vie. Lors de ces célébrations, de même que lors des messes d'ailleurs, il est toujours émouvant de voir, à l'invitation du célébrant, chacun faire un geste vers ses voisins pour leur souhaiter la paix. Le concile Vatican II, dont on va fêter le cinquantième anniversaire cette année, parle de la paroisse comme d'une communauté ou-

verte sur le monde qui rassemble dans l'unité toute la diversité humaine et qui fait en sorte que chacun y trouve sa place, y joue son rôle, y compris et prioritairement les plus défavorisés.

Les vacances sont terminées. Septembre est le mois de la rentrée scolaire et aussi celui de la reprise des nombreuses activités paroissiales.

Notons entre autres : catéchèse pour les enfants, préparation à la confirmation et scoutisme pour les adolescents, diverses formations et conférences pour les adultes.

Dates ou événements à retenir

- **Messes à Saint-Quay-Perros :**
le premier samedi du mois à 18h.
- **Célébration de la Toussaint à St-Quay :**
jeudi 1er novembre à 15h.
- **Messe des familles :**
- Dimanche 14 octobre à 10h30 à Louannec,
- Dimanche 18 novembre à 10h30 à Coatréven.
- **Dimanche 2 décembre à l'église St-Jacques de Perros :** temps fort à 10h et messe à 11h.
- **Veillées de Noël le lundi 24 décembre :**
- à 18h à Louannec,
- à 20h30 à l'église St-Jacques de Perros.
- **Célébrations de Noël le mardi 25 décembre :**
- à 10h30 à l'église St-Jacques de Perros,
- à 10h30 à Trélévern.

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou le site internet de la paroisse à l'adresse suivante : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

La bibliothèque municipale

Bibliothèque municipale

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne rentrée et vous accueille le mercredi matin de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30.



Les bénévoles de la bibliothèque municipale

A noter que pendant les vacances scolaires, la bibliothèque n'est ouverte que le mercredi de 10h à 12h et qu'elle est exceptionnellement fermée pendant les vacances de Noël.



Début septembre, les lecteurs ont pu découvrir un espace réaménagé et en rayon les nouveaux livres de la rentrée littéraire.

Musique et vidéos

Quand l'informatisation de la bibliothèque s'est mise en place, nous avons pris rang à la BCA (Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor) pour le passage du vidéobus. Ce projet va se réaliser fin Novembre / début Décembre et les adhérents auront à leur disposition un rayon musique et vidéo.

Le club lecture (échanges et savoir) :

Il se réunit une fois par mois, le mardi après-midi. Les participants décident entre eux des lectures programmées au rendez-vous suivant. Après celle du 16 octobre, la prochaine rencontre auront lieu le 20 novembre. Vous pouvez rejoindre le groupe à tout moment. Renseignez-vous en bibliothèque.

Le prix Armorice

Le prix Armorice est en cours. Saisissez-vous de la liste des livres ; elle vous servira également de bulletin de vote : vous pourrez ainsi, chez vous, classer vos lectures par ordre de préférence... mais n'oubliez pas de voter !

Le prix chronos des écoles

Ce prix de littérature a été créé en 1996 par la Fondation Nationale de Gérontologie et ses lectures sont toujours choisies sur le même thème : les relations entre générations. Ici, à St quay il est le trait d'union entre l'école élémentaire et la bibliothèque municipale : les classes viennent en visite à la bibliothèque où les livres leur sont présentés. Ces livres sont ensuite à leur disposition et ils peuvent les emprunter aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Le vote du prix chronos se fera au printemps.

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02.96.49.80.40 – Fax : 02.96.23.07.03 – **e-mail :** mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du lundi au vendredi 8H30 à 12H00
13H30 à 17H 30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8H30 à 12H00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi de 11H30 à 12H30
Sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la Mairie
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – Finances & administration générale**
Mardi de 11H à 12 H
- Marie-Paule LE GOFF **2^e Adjoint – Affaires sociales & culturelles**
Lundi de 16H30 à 17H30
- Roland GELGON **3^e Adjoint – Affaires scolaires, sport & vie associative**
Jeudi de 16H45 à 17H30
- Gérard DAUVERGNE **4^e Adjoint – Urbanisme & environnement**
Vendredi de 11H à 12H
- Jean-François ORVEN **5^e adjoint – Travaux**
Vendredi de 10H à 11H

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

• **Ordures ménagères** : tous les jeudis

• **Encombrants et ferrailles** : 09 janvier 2013 (dans la limite de 2M3 par foyer et à déposer sur la voie publique).

Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300

• **Collectes sélectives** : papiers et plastiques : 24 octobre, 14 novembre, 5 et 26 décembre,

En 2013 : 16 janvier, 6 et 27 février, 20 mars.

ATTENTION : Il est indispensable de **nettoyer et désinfecter** régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un **tri sélectif** de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouvertures du lundi au vendredi (8h30-12h15 et 14h-18h30)

Le samedi de 8h30-12h15 et de 14h-19h et le dimanche de 10h-12h

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles - verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Psycho-motricienne – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes - 1 infirmière et 1 Podologue.

• Standard médical : 02 96 49 10 10 • Paramédical : 02 96 49 10 00 • Fax : 02 96 23 11 90

• Standard : 7H45-12H et 14H-19H (du lundi au vendredi) – 7H45 à 12H le samedi

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril** - Avril, mai, juin **en juillet**

Juillet, août, septembre **en octobre** - Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de **Monsieur Xavier LE BRIS**, Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00

Des permanences ont lieu aux heures suivantes, à la salle d'Animation, afin de signer les contrats.

• Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 heures à 17 heures

• samedi : 11 heures à 12 heures.

* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France : Christian PIGNY 02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr

Télégramme : Jean-Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor : Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture de la bibliothèque le mercredi de 10H à 12H et le vendredi de 16H30 à 18H30.

Vacances de la Toussaint : la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi matin de 10h à 12h. Fermée à Noël.

Gratuité totale pour les services de la bibliothèque.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR

Ce document est délivré immédiatement en Mairie, sur la demande des parents et sur présentation de la carte nationale d'identité de l'enfant.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Kérambrun et Hascoet – 41 Résidence de Kertanguy – Tel : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile.

Mme Ingrid Lemaire – Centre Médipluriel Kertanguy – Tél. 06 31 50 29 89.

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H45 à 12H et de 13H45 à 15H45, le jeudi sur rendez-vous au 02 96 46 69 80.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- **Activité « espace – jeux »** : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, les vendredis 26 octobre et 07 décembre, de 9h30 à 11h30 dans une salle de l'ancienne école maternelle.
- **La ludothèque** : Chaque mercredi à LOUANNEC de 10h à 12h dans la salle réservée à la petite enfance, derrière la mairie (fermée pendant les vacances). Adhésion : 20 € par an.
- **Renseignements administratifs** : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au CIPE.rpam@laposte.net
Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (ancienne école maternelle).

EMMAUS

La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

UNE ESTHÉTICIENNE S'INSTALLE À SAINT QUAY-PERROS

Marie-Lise BART, 21 ans, récemment diplômée d'Etat en esthétique et cosmétique, domiciliée à Saint Quay-Perros, vous informe qu'elle s'est établie à son compte depuis le 1er août 2012, en tant qu'auto entrepreneur. Elle a également suivie une formation supplémentaire « Soins corps ». Elle a choisi d'exercer sa profession à domicile, pour être au plus près de sa clientèle, en toute discrétion et sérénité : Epilations, soins visage et corps, manucure et pédicure, pose vernis, teintures cils et sourcils, maquillages (cérémonies, mariage... avec possibilité de forfait).

Vous ne pouvez vous déplacer ou n'avez pas le temps d'aller en institut ? « Pour un moment de détente et de bien-être » assuré, n'hésitez pas à la contacter au : 06 20 57 21 22.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 31 mai 2012 à 18 heures

Étaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Adjoints, Josiane REGUER, Annie CROLET, Agnès TOULLIC, Brigitte GLACET, Gérard ALLAIN, Gilbert LINTANF, Jean Jacques RIVIER, Yves LE DAMANY, Pierre COATANEA et Dominique LECOMTE, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Michèle SAPANEL qui donne procuration à Dominique LECOMTE

Secrétaire de séance : Gérard DAUVERGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2012

2 – Rapports des commissions communales (urbanisme, finances, communication)

3 – Route départementale 788

4 - Dossiers communautaires

5 – Syndicats intercommunaux

6 – Limites d'agglomération de Perros Guirec

7 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2012 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapports des commissions communales (urbanisme, finances, communication) :

A – Commission des Finances :

Yves DAVOULT fait le compte rendu de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 24 mai 2012.

1 - Subventions 2012 aux associations extérieures :

Après étude, les membres de la commission font la proposition suivante :

C.A.U.E.	152.30 €	Comice Agricole Cantonal	300 €
Ass.Dép.Protection Civile	76.15 €	Prévention Routière	70 €
Objectif Autonomie	100 €	Skol Diwan	50 €
A.C. Trégor	70 €	Provision Voyages Scolaires	1500 €
Club Trég. Handisports	70 €		

Yves DAVOULT explique que la provision « voyages scolaires » concernent les demandes formulées par les collèges pour des élèves kénanais. La subvention est basée pour un montant individuel de 80.80 € et pour un voyage dans la période allant de la 6^e à la 3^e.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions proposées.

2 - Régies municipales :

Yves DAVOULT explique le fonctionnement des régies municipales qui concerne l'encaissement d'argent sous forme de chèque ou de numéraire par le secrétariat de mairie et le responsable de la salle d'animation communale. Compte tenu de la modification de l'objet de certaines régies (plus de publicité dans le journal communal, prévision de vente de caveaux au cimetière), il convient de redéfinir le fonctionnement de ces régies.

La proposition est la suivante :

1^{re} régie municipale pour : concessions aux cimetières et vente de caveaux, photocopies, expositions d'été et de Noël, loyers des biens communaux (une maison et un appartement) et participation financière des « extérieurs » pour le repas des Anciens.

Pour cette régie, il convient également de voter les tarifs suivants :

- 25 € pour la participation des exposants aux Expos d'Été et de Noël.

- 15 € pour la participation des « extérieurs » au repas des Anciens.

2^e régie municipale pour : les locations de la salle d'animation communale

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les nouvelles définitions des deux régies communales et votent les tarifs proposés. Pour information, Yves DAVOULT indique que la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale disposent chacun de leur propre régie.

3 - Régime indemnitaire :

Concernant le personnel communal, Yves DAVOULT rappelle les dispositions actuelles du régime indemnitaire et l'évolution réglementaire de celui-ci conformément aux dispositions légales gouvernementales.

Concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) du personnel de catégorie C et compte tenu des augmentations intervenues ces dernières années, il convient de fixer le coefficient multiplicateur à 8. Ce coefficient s'appliquant aux montants de références pour chaque grade d'emplois.

Concernant la catégorie A, il est proposé de créer la Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.), conformément à la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Il est précisé qu'en l'absence de parution des décrets d'applications pour les catégories B et C, seule la catégorie A est concernée.

Cette P.F.R. se substitue aux dispositions actuellement en vigueur.

Après étude et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de passer le coefficient multiplicateur de l'I.A.T. à 8 et de créer la Prime de Fonctions et de Résultats pour la catégorie A.

Yves DAVOULT conclut en précisant que la P.F.R. sera généralisée à court terme.sffqcdf

B – Commission d’Urbanisme :

Gérard DAUVERGNE fait le point sur les dossiers.

1 - Construction du nouveau cimetière :

Les réserves émises vers l'entreprise de terrassement (élévation des gabions) et du paysagiste (l'ensemble des plantations réalisées) ont été levées.

Concernant le bâtiment, les réserves suivantes sont prescrites : pose d'un cache au pied d'un poteau : le nécessaire a été fait. réfection de l'enduit sur le dessus du colombarium : en attente. reprise des raccordements des canalisations d'eau dans les toilettes et pose de goulottes : le travail fait ne correspond pas aux réserves émises et ne sont donc pas levées. Un mail en ce sens vers le bureau d'études demeure à ce jour sans réponse.

Réalisation des arêtes sur les portes et angles du bâtiment.

Concernant le lot « bâtiment », Yves DAVOULT précise que tant que les travaux n'auront pas été exécutés correctement, conformément au marché, l'entreprise ne sera pas payée. Il fait remarquer que l'entreprise titulaire du marché a sous-traité la presque totalité des travaux.

2 – Extension des bâtiments des services techniques :

Le marché des travaux a été signé. Ces travaux devraient commencer en juin pour se terminer fin septembre-début octobre.

3 - Relevés de bâtiments et relevés topographiques des bâtiments de la mairie :

Ces relevés ont été réalisés par le Cabinet JORAND-MONG-KHOUN et nous sommes dans l'attente des futurs plans.

4 - Périmètre de Protection Modifié (PPM) de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) :

L'observation émise par la commission d'urbanisme (intégration du petit manoir de la rue de Kertanguy dans ce périmètre) a été prise en compte par les services des bâtiments de France et l'architecte des bâtiments de France a validé le document concernant le nouveau périmètre.

La procédure devant être engagée sera la suivante : délibération approuvant ce document et la proposition de PPM. et demandant la mise à l'enquête publique par le Préfet.

envoi du dossier et de la délibération à la Sous-Préfecture qui est chargée de diligenter l'enquête publique. Les frais d'annonces et d'indemnisation du commissaire sont à la charge de la commune. après l'enquête publique, un bilan est fait entre l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) et la commune.

validation finale du PPM par délibération du conseil municipal après l'enquête.

l'ABF adresse à la préfecture la proposition finale avec une note justificative.

la préfecture prend un arrêté modificatif du périmètre de protection qui est adressé à la commune.

la commune doit annexer le nouveau périmètre (plan de servitude) à son PLU dans le délai de 3 mois.

Compte tenu des délais on peut espérer une application du nouveau périmètre pour la fin de l'année.

Gilbert LINTANF demande si cette modification va intégrer le manoir situé en bas de la Vieille Côte mais implanté sur la commune de Perros Guirec.

Gérard DAUVERGNE indique qu'il n'y aura pas d'incidence sur les dossiers d'urbanisme car la commune de Perros Guirec n'a pas lancé de modification de son PPM.

Par contre, Gérard DAUVERGNE précise qu'une demande d'ur-

banisme de Saint Quay-Perros, non concernée par le futur périmètre communal de l'ABF, pourra être soumise à l'avis de l'ABF si le projet est situé dans le périmètre d'un site protégé d'une commune limitrophe comme Perros Guirec (site du colombarium de Perros Guirec).

Dominique LECOMTE évoque les « sites sensibles » répertoriés dans le document et demande si ceux-ci sont concernés par ce projet.

Gérard DAUVERGNE répond que le seul site retenu par l'ABF est celui de l'église et du presbytère au bourg de Saint Quay-Perros.

Dominique LECOMTE demande si le plan inséré dans le dossier de présentation peut être modifié et qu'entendons-nous par le terme « protégé ». Il tient aussi à dire que ces nouvelles dispositions peuvent être lourdes de conséquences pour nos concitoyens selon l'avis émis par l'ABF, en particulier pour les kénanais qui ne sont pas en vue directe du site protégé.

Gérard DAUVERGNE indique que les modifications du plan pourront être sollicitées au cours de l'enquête publique et uniquement à ce moment-là. Il précise que l'ABF, lors de l'étude de dossiers d'urbanisme, émettra soit un avis simple si le projet n'a pas « vue directe » sur le site protégé soit un avis motivé s'il y a « vue directe » et dans un délai pouvant aller jusqu'à six mois. Il n'y a pas de grand changement car ces délais sont ceux appliqués actuellement.

Le Conseil municipal, unanime, approuve la proposition de modification du périmètre de l'église, le cimetière et le presbytère et formule la demande de mise à l'enquête publique par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

5 - Limite de l'agglomération :

Ce dossier a été examiné en commission d'urbanisme et suite aux remarques émises, un nouveau périmètre, qui ne prend plus en compte dans ses limites la RD 788 de part et d'autre du rond-point de Kerliviec ainsi que la zone de Balanayer, a été défini.

Le Maire prendra donc un arrêté précisant les nouvelles limites de notre agglomération qui aura pour première conséquence de limiter à 50 km/h la vitesse des véhicules à l'intérieur de ces limites.

D'autres arrêtés de règlement de circulation seront aussi pris concernant la vitesse sur les autres voies communales.

Enfin, la vitesse pourra être réduite à l'intérieur de lotissements afin d'améliorer la sécurité des résidents.

6 – Voies communale n° 9 :

Nous avons reçu l'étude concernant l'aménagement du VC n° 9. Le projet présenté demande une réflexion compte tenu de certaines contraintes et il sera de nouveau étudié en commission d'urbanisme.

Yves LE DAMANY demande si ce projet va impacter sur le projet de lotissement actuellement en cours dans ce secteur et si, d'une manière générale, cet aménagement de voirie ne doit pas prendre en compte l'urbanisation future de tout le secteur.

Le Maire répond que le projet d'aménagement de voirie présenté par le bureau d'étude ne lui convient pas. Il ne veut pas, comme cela est proposé, qu'il y ait d'emprise sur des propriétés privées situées très proches de cette voirie qui n'est pas très dangereuse. Il estime que le problème à régler se situe essentiellement au niveau de l'entrée de l'Intermarché. Aussi, il souhaite que ce projet soit revu.

Les observations concernant le projet d'urbanisme situé dans cette zone concernée par l'aménagement du VC n°9 émises par la commission d'urbanisme ont été transmises à notre service instructeur.

7 - Règles d'urbanisme :

Les récentes règles d'urbanisme (déclaration préalable pour les surfaces inférieures à 40 m² pour les extensions, la disparition des surfaces hors d'œuvre brut et net (SHOB et SHON) au profit d'une surface de plancher, la notion d'emprise) doivent être logiquement inscrites dans notre règlement. Pour cela une modification simplifiée ou une révision de notre règlement d'urbanisme est à étudier. Notre service instructeur doit nous informer de la procédure réglementaire à engager.

Majoration de 30% : un nouvel article du code de l'urbanisme majoré de 30% et pour trois ans les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient des sols.

Le Conseil municipal doit avant application, délibérer avant le 20 septembre 2012 (pour une application au 1er janvier 2013 et valable trois ans). Le public sera informé de la manière de prendre connaissance de cette note d'information: cela peut-être la mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune, l'insertion dans la presse, dans le journal communal ou utilisation des panneaux d'affichage. Une note d'information concernant son application doit être communiquée à l'ensemble des communes par les services de l'état.

Yves LE DAMANY évoque la possibilité au PLU de passer de 30% à 50% les extensions de bâtiments.

Gérard DAUVERGNE répond que cela n'est envisageable que dans le cadre d'une procédure de révision du PLU. Il rappelle que la loi de 2009 permet une augmentation de 20% du C.O.S. pour des extensions de bâtiments répondant à des normes « éco-énergie » et équipés de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) : la loi de finances de mars 2012 a supprimée la PRE. Elle sera remplacée par la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif).

Il conviendra d'avoir connaissance de la délibération de L-T Agglo qui a la compétence « assainissement collectif » afin d'informer les pétitionnaires des demandes d'urbanisme sur ces nouvelles dispositions.

C – Commission Information :

Yves DAVOULT indique que les membres de la commission se sont réunis dernièrement afin de préparer de planifier les différentes étapes de la préparation du prochain journal communal « Vivre à Saint Quay » n° 131. Les articles devront parvenir en mairie pour le 12 juin et le journal communal sera distribué le vendredi 06 juillet 2012.

3 – Route départementale 788

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Michel BREMONT, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor, chargé des routes, est venu en mairie de Saint Quay-Perros le 19 avril 2012 pour faire le point sur le dossier de l'aménagement de la RD 788. Il était accompagné des techniciens du Département.

Assistaient à la réunion : Madame Sylvie BOURBIGOT, Conseillère générale du Canton de Perros Guirec, Monsieur Denis MER au titre de L-T Agglo, Pierrick ROUSSELOT, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Roland GELGON, Gildas ROSSO, les Techniciens et Administratifs de L-T Agglo, de la Ville de Lannion et de Perros Guirec.

Les points essentiels retenus sont les suivants :

- Classement de la route en rocade urbaine.
- Maîtrise d'œuvre des études assurée par le Conseil Général qui assure intégralement la charge financière.
- Maîtrise d'ouvrage des travaux assurée par L-T Agglo.
- Financement des travaux : 30 % par le Conseil général, 40 % par L-T Agglo et 30 % par la commune de Saint Quay-Perros.

Une présentation complète des travaux d'aménagement a été faite avec notamment la réalisation des ronds-points de Saint Méen et de Ker Noël ainsi que les bretelles d'accès. La première tranche de travaux intègre les points suivants :

- Réalisation d'un rond-point à Saint Méen.
- Réalisation d'un bassin de rétention.
- Fermeture de trois accès existants (Prat Cotel, rue de la Forge et rue de la Chapelle de saint Méen).
- Suppression des tournes à gauche.

Le coût de cette première tranche se décompose ainsi :

- Rond-point de Saint Méen (450 K€ TTC)
- Bassin de rétention (60 K€ TTC) ; financement pris en charge par L-T Agglo.
- 3 fermetures d'accès à la RD 788 et suppression des tournes-à-gauche (50 K€ TTC)
- Le montant de la participation financière de la commune à ces travaux s'élèverait à 150 K€.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Etudes achevées pour fin 2012
- Travaux en 2013 pour une durée de 3 mois

Le Maire indique qu'il va proposer au Conseil municipal de délibérer sur le projet d'aménagement et demande auparavant si quelqu'un veut intervenir.

Pierre COATANEA constate que ce dossier est bouclé au niveau de la première phase mais qu'en est-il pour les suivantes ? Si l'on a la volonté d'aboutir, toutes les phases de travaux doivent être arrêtées (planning des travaux et financement) et notamment ici, pour le rond-point de Ker Noël.

Dominique LECOMTE constate que le déclassement de la RD 788 en voie urbaine par le Conseil général exprime la position du Département, contrairement à sa position antérieure d'en faire une quatre voies « Lannion-Perros Guirec », de faire de cette route une pénétrante urbaine. Aussi est-ce que cette route restera une quatre voies ou bien sera-t-elle aménagée en deux voies ?

Il rappelle que les élus Kénaçais se sont battus pour que cette route reste d'une part une route départementale et que d'autre part, elle soit considérée comme route de desserte locale. Si maintenant elle est définie comme rocade urbaine, c'est bien.

Le Maire répond aux interventions que l'aménagement de la RD 788 doit être considéré dans son ensemble avec une première phase de réalisation telle qu'elle vient d'être présentée. Il indique que le Conseil général a fait une présentation du projet d'ensemble de l'aménagement de cet axe ce qui veut bien dire qu'il a l'intention d'intervenir sur toute la longueur de cette voirie. Il estime que ce projet correspond bien aux attentes des Kénaçais et qu'il apporte dans un premier temps de lancer la première phase de travaux.

Après étude, le Conseil municipal par 16 voix POUR et une absence (Pierre COATANEA, pour la raison que la deuxième phase de travaux concernant le rond-point de Ker Noël n'est ni planifiée ni budgétisée) APPROUVE :

FEST-NOZ ET FEU D'ARTIFICE

le samedi 21 juillet 2012

organisés par Animations Kénanaïses

Photos Gérard DUPONT



LE FORUM DES ASSOCIATIONS

le samedi 08 septembre 2012

Photos Mairie de St Quay-Perros



LA KEN'ADOT

le Dimanche
16 septembre 2012



LA KEN'ADOT (suite)



Photo Mairie de St-Quay-Perros



La totalité du projet.

La réalisation des travaux ainsi présentés pour un montant de 560 K€ TTC.

La maîtrise d'ouvrage des travaux assurée par Lannion-Trégor Agglomération.

Le financement des travaux répartis comme suit : 30% par le Conseil général, 40% par Lannion-Trégor Agglomération et 30% par la commune de Saint Quay-Perros.

et DONNE pouvoir au Maire pour signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

4 - Dossiers communautaires :

A - Entretien des sentiers de randonnées :

Le Conseil municipal, unanime, décide de confier à Lannion-Trégor Agglomération et pour une durée de quatre ans, la maîtrise d'ouvrage concernant l'entretien des sentiers de randonnée.

Le Maire est autorisé à signer, au nom de la commune, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

B – Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée que L-T Agglo souhaite installer au giratoire de Kerliviec un panneau « relais d'information service ». Avis favorable du Conseil municipal.

C - Aménagement sur la RD 788 d'un giratoire et cheminement mixte entre le giratoire de l'I.U.T. et celui du Cruguil – Convention d'occupation du domaine public

Le Maire expose à l'assemblée le contenu du projet de convention d'occupation du domaine public relatif à l'aménagement sur la RD 788 d'un giratoire et cheminement mixte entre le giratoire de l'I.U.T. et celui du Cruguil.

Après étude, le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer, au nom de la commune, ladite convention.

Yves LE DAMANY fait remarquer que la configuration de la piste cyclable à cet endroit lui semble dangereuse pour les utilisateurs.

5 – Syndicats intercommunaux :

A – Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor :

Le Maire informe l'assemblée que suite à la création en 2008 du Syndicat Mixte des Bassins Versants Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, le Syndicat d'Eau du Trégor n'exerce plus la maîtrise d'ouvrage se rapportant à la reconquête de la qualité de l'eau. Il convient donc de prendre acte du transfert de cette compétence et de modifier en conséquence les statuts du Syndicat d'Eau.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts ainsi décrites.

B – SIVU de la Petite Enfance :

Le Maire informe l'assemblée que les maires concernés vont se réunir prochainement afin d'étudier le devenir de cette structure depuis que les communes de Trébeurden, Pleumeur Bodou, Trégastel et Kermaria-Sulard, ont émis le souhait de se retirer du syndicat. C'est un dossier délicat car ce syndicat emploie du personnel.

6 – Limites d'agglomération de Perros Guirec :

Le Maire informe l'assemblée que la commune de Perros Guirec a été amenée à reprendre son arrêté définissant ses limites d'agglomération suite, notamment, aux travaux de mise en sécurité réalisés par le Conseil général le long de la RD 788.

Il est demandé au Conseil municipal de Saint Quay-Perros d'autoriser la commune de Perros Guirec à implanter ses panneaux sur le territoire de Saint Quay-Perros à proximité immédiate du giratoire de Pont Couennec.

Le Conseil municipal, unanime, émet un avis favorable à la demande de la commune de Perros Guirec.

7 – Questions diverses :

A – Roland GELGON informe l'assemblée qu'il a convoqué pour le 06 juin à 18h les présidents d'associations en vue de préparer le Forum des Associations du 08 septembre et la marche ADOT du 16 septembre.

B – Le Maire sollicite le vote d'une subvention de 100 € à la FNACA pour l'achat d'un nouveau drapeau. Accord unanime du Conseil municipal.

C – Le Maire indique qu'il a donné son autorisation pour l'installation d'un commerce ambulant de vente de pizzas aux abords du giratoire de Kerliviec, sur le petit parking, côté Balaneyer. Cette autorisation est donnée du 01 juin au 30 septembre, les lundis, vendredis et dimanches, dans des créneaux horaires prédéfinis.

D – Jean François ORVEN lance un appel pour que les Kenonais s'inscrivent nombreux au concours des jardins et maisons fleuries. La limite des inscriptions est fixée au 15 juin auprès de la mairie.

E – Jean François ORVEN indique qu'une campagne d'égouttage est lancée par ERDF les 12, 13 et 14 juin 2012.

F – Jean François ORVEN souhaite vivement que le règlement d'utilisation de la salle d'animation Yves GUEGAN prévoit des dispositions strictes pour le nettoyage intérieur des locaux et les mégots de cigarettes qui jonchent le sol à l'extérieur de la salle.

G – Scot du Trégor : Le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion à L-T Agglo le 07 juin 2012 à 18h consacrée à la présentation du projet de Scot du Trégor.

H – Contrat de territoire : le Maire rappelle à l'assemblée les intitulés des dossiers communaux inscrits au Contrat de territoire.

I – SDAP : Gérard DAUVERGNE indique qu'il n'a pas de nouvelles du bureau d'études chargé du dossier. Il précise qu'il a contacté ce bureau d'étude pour l'informer du projet de construction d'un bassin de rétention à Saint Méen dans la cadre des travaux d'aménagement de la RD 788.

Gérard DAUVERGNE estime qu'une lettre de mise en demeure sera sans doute adressée au bureau d'études ainsi d'obtenir un rendu des études réalisées.

J – Le prochain conseil municipal devrait se tenir le 14 septembre 2012.

K – Marie-Paule LE GOFF informe l'assemblée que l'expo d'été se tiendra du 05 au 15 août 2012 inclus à la salle d'animation Yves GUEGAN.

L'Ordre du jour épuisé, la séance est levée.

LA SEMAINE DES ARTS

La 23^e exposition d'arts kénanaise s'est ouverte au public à l'occasion du vernissage du samedi 4 août : Le Maire, Pierrick Rousselot et Marie-Paule Le GOFF ont accueilli les invités et salué la trentaine d'artistes et amateurs autour de Robert CROGUENNEC, l'invité d'honneur de cette semaine des arts.

Installé à PORT BLANC, Robert CROGUENNEC est peintre professionnel et ses thèmes favoris sont la mer, les bateaux et la lumière.

Cette semaine d'exposition a remporté un vif succès et attiré 800 visiteurs.



Marie-Paule le GOFF remercie Robert CROGUENNEC pour sa participation et pour le tableau du phare de Nantouar qu'il a si gentiment offert à la commune. Merci aux exposants et aux exposantes et bravo à tous.

FORUM DES ASSOCIATIONS LE 08 SEPTEMBRE 2012

Pour un coup d'essai : Une réussite

Ouvert au public de 10h à 17h, le FORUM DES ASSOCIATIONS a démontré une vie associative multiple. Les visiteurs ont pu se renseigner, se rencontrer, échanger, se retrouver et aussi découvrir : merci aux Scots Bonnet pour leurs prestations applaudies par tous... Si l'objectif d'un forum consiste à présenter au public un panel d'activités, il cultive aussi « l'art de la rencontre » à tous les niveaux.

RESEAU PETITE ENFANCE

Rentrée au réseau petite enfance le vendredi 28 septembre : Coins-jeux, piscine à balles, porteurs, jeux éducatifs ...Que du bonheur !



Le réseau petite enfance permet aux assistantes maternelles d'offrir à leurs petits de moins de 3 ans un moment récréatif lors des espaces-jeux organisés environ une fois par mois dans une salle de l'ancienne école maternelle : Ces espaces-jeux sont animés par Jacqueline PRIGENT de 9h30 à 11h30.

Créé en 1989 par la Caisse nationale des allocations familiales, le relais parents assistants maternels est un lieu d'information, de rencontres, d'échanges et d'observation. C'est un service gratuit et ouvert à tous qui a pour mission d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil

- d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants
- de renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle
- de participer à la professionnalisation des accueillants.

BOURSE AUX VETEMENTS

Vendredi 12 octobre et samedi 13 octobre, l'équipe des bénévoles de « la bourse aux vêtements » a présenté sa collection d'hiver dans les locaux de l'ancienne école maternelle et retrouvé sa fidèle clientèle.



Prochain rendez-vous en novembre pour La BOURSE aux JOUETS dans ces mêmes locaux :

- dépôt : vendredi 09 novembre de 9h à 17h
- Vente : samedi 10 novembre de 9h à 17h
- Reprise: mercredi 13 novembre de 15h à 18h.

Trankilik

Qu'est-ce que le Qi Gong ?

Les exercices de Qi Gong ont été élaborés dans le but de préserver la santé et d'accroître l'énergie vitale. Le Qi (se prononce Chi) Gong (se prononce Kung). Il est basé sur des mouvements associés à la respiration, des postures et des enchaînements. Le Qi Gong a une action sur la sauvegarde de la santé, la fortification du corps, il ralentit le vieillissement, il est anti-stress, il équilibre les émotions et apaise le mental. En pratiquant le Qi Gong, vous allez développer votre vitalité et entretenir votre forme en réunissant les mouvements, la respiration et la concentration de l'esprit. Avec le Qi Gong en plus d'une action globale, certains exercices sont construits pour agir d'une manière spé-

cifique et ciblée sur les organes du corps et leurs fonctions. Il est efficace pour gérer le stress, les émotions et pour augmenter les défenses immunitaires du corps. Le Qi Gong ne nécessite pas d'efforts de flexibilité importants, il est facile à pratiquer et agréable. Les Adhérents de Trankilik pratiquent tous les Jeudis de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30, s'ajoute cette année un cours de débutants de 16h30 à 17h30. Une journée sur les Huiles Essentielles aura lieu à la salle



polyvalente le Samedi 27 Octobre 2012 de 9h à 17h.

Contact :

Mme AUTRET Maryvonne au
02 96 48 59 26

Mme MEREL Nicole au
02 96 48 46 04

Scots Bonnet

Reprise des activités du groupe après une coupure de deux mois qui a permis à certains membres de se déplacer à ST-ANDREWS (Ecosse) pour quelques stages et rencontres amicales avec d'autres danseurs du monde entier.

Notre bal de fin d'année a eu lieu en Juin dernier dans la très belle salle Yves GUEGAN mise à notre disposition par la mairie.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir de partager avec nos visiteurs, environ 70 participants venant des Iles anglo-normandes, de Grande-Bretagne et de France (Rennes, Lanester, Mulhouse, Montpellier, la Normandie, le Vaucluse), un programme varié de danses.

Le bal fut animé par le groupe SKARA BRAE venu tout spécialement d'Angleterre.

Ceux-ci ont spécialement composé un air (tune) à notre intention, il nous faut maintenant écrire une danse (to devise) !! Soyez inspirés membres du groupe. Nos visiteurs ont apprécié à l'unanimité l'organisation, la musique en « live » ainsi que le lieu.

Nous avons maintenant une certaine expérience de ces rencontres qui sont toujours un moment fort de convivialité, typique des danses écossaises et nos efforts sont récompensés.

Notre présence le samedi 8 septembre, **au forum des associations de Saint Quay Perros**, a permis à quelques danseurs du groupe, de démontrer au travers d'une suite de danses aux difficultés et rythmes variés que la danse écossaise est accessible à tout un chacun. Les spectateurs présents ont apprécié le spectacle.

Nous avons repris les cours **depuis le 4 septembre**, il est encore possible de nous rejoindre. C'est une activité qui procure de multiples bienfaits : activité physique conjuguée à un travail de mémoire et surtout la convivialité !!!



Un stage à ST QUAY PERROS, le 1^{er} Décembre 2012 est en cours de préparation, des déplacements sont aussi prévus, bref de quoi occuper tous nos loisirs.

**REJOIGNEZ L'ASSOCIATION
DE DANSES ECOSSAISES
DE SAINT-QUAY-PERROS**

Pour rejoindre les Scots Bonnet :

André SQUEREN : 02 96 23 48 78
Martine GUILBERT : 02 96 91 22 12.
Notre adresse site :

<http://www.scots-bonnet.fr/>

Atelier Marie Curie

L'Atelier Marie Curie a continué à travailler durant l'été pour vous présenter de nouvelles réalisations (mosaïques, tricot, habits de poupée...)



Nous avons aussi participé au « Forum des Associations » qui nous a permis de faire connaître notre activité. Toutes les personnes qui souhaiteraient se joindre à nous sont les bienvenues : nos réunions se passent toujours à l'ancienne école maternelle derrière la mairie) le mardi après midi de 14h à 17h ; nous serions très heureuses de les accueillir ; c'est aussi un moment sympathique et convivial.

Nous vous rappelons que nous pouvons exécuter vos commandes (layette ou autres) avec votre laine si vous le souhaitez.

Cet hiver les « tours de cou » sont dans le vent ! Nous allons donc en réaliser divers modèles.

Pour vous procurer nos ouvrages vous pouvez :

- soit venir le mardi pendant notre permanence,
- soit vous adresser à la boulangerie « Le Pétrin du Port » à Perros Guirec qui prend en dépôt certains de nos ouvrages,
- soit vous adresser au salon de coiffure « La Coifferie » à Perros Guirec.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour la diffusion de nos ouvrages nous leur serions reconnaissants.

Nous vous rappelons que tout notre travail est bénévole et que le montant de nos ventes est reversé au Pr Delattre à L'Institut Curie à Paris pour ses recherches sur le neuroblastome chez l'enfant.

Pour tout contact vous pouvez aussi contacter au
02 96 23 08 35 – 02 96 23 80 48

Esperanto

Après un été riche en échanges en particulier au stage de Plouézec, qui a réuni une centaine de personnes, nous reprenons les cours avec les anciens le mardi à 14h30. Les débutants se retrouveront le mercredi à 14h ou le mardi à 18h pour ceux qui travaillent hors de chez nous.

Renseignements : 02 96 23 02 63

Notre association a reçu un jeune Brésilien Igor, venu de Bona Espero, hébergé maintenant chez nos amis Dubois, qui ont proposé l'Espéranto à l'ENSSAT. En ce moment, nous recevons Sally et Peter, anglais de Hastings, qui parlent l'Espéranto à la perfection. Nous restons en relation par Internet avec Razen du Népal, notre professeur qui nous a beaucoup intéressés, beaucoup appris sur son pays.

L'Espéranto n'est pas une rigolade même si parfois on s'amuse bien aux cours et aux stages.

Bonne rentrée à tous.

Amike, Gaby

« Je souhaite que l'enseignement de l'Espéranto soit officialisé par les autorités des pays ».

« Développer l'usage de l'Espéranto est un moyen de préserver l'avenir du français ».

Albert Jacquard, campagne 2011 pour l'Espéranto au Bac.



Amicale des retraités



C'est avec plaisir que les retraités se sont retrouvés le jeudi 6 septembre à 14h, salle bleue, après deux mois de vacances ; à chacun son activité favorite : la marche, les boules, la belote, le scrabble et, bien sûr, le goûter pour tous (1€). Seuls, les boulistes ont maintenu leur activité cet été toutes les semaines, dans la convivialité et la bonne humeur.

Si vous souhaitez venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus ; nous recherchons d'ailleurs des partenaires pour la belote, entre autre. L'adhésion 2013 est maintenue à 12 €.

L'amicale a toujours des projets en cours. Comme convenu, elle a participé au forum des associations qui s'est déroulé le samedi 8 septembre dernier ; l'occasion de rappeler, par un panneau bien rempli de photographies, que l'amicale a eu, cette année, 35 ans d'existence (date de création : août 1977). Un conseil d'administration aura lieu le vendredi 5 octobre à 14h.

Nous organisons, comme chaque année, un repas dansant le dimanche 25 novembre, auquel peuvent participer toutes les personnes intéressées, même si elles ne sont pas adhérentes, tout comme d'ailleurs pour le déjeuner-spectacle de décembre à Carhaix. Pour ces deux manifestations, de plus amples renseignements vous seront communiqués ultérieurement par voie de presse.

A votre disposition pour tous contacts et inscriptions :

Monique, notre présidente : 02 96 49 89 66

Ou Sylvie, notre secrétaire : 06 24 06 49 60.

Le Bureau

O'Quay Libertair

Les répétitions de la chorale continuent le mardi de 10h à 12h à la salle Yves Guegan, avec un choriste Joël, qui assure l'intérim.

Nous sommes à la recherche d'un chef de cœur.

Nous remercions Alain Cherki pour tout le travail qu'il a accompli et lui souhaitons une meilleure santé.

La main à la pâte

Programme de l'année 2012/2013 à 19h30

- > 17 octobre 2012
- > 28 novembre 2012
- > 5 décembre 2012
- > 16 janvier 2013
- > 30 janvier 2013
- > 20 février 2013
- > 20 mars 2013
- > 10 avril 2013
- > 22 mai 2013
- > 5 juin 2013

Gym loisirs

Les cours de GYM LOISIRS ont repris depuis le 10 septembre avec plus de 40 adhérents cette année. Deux séances sont proposées le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15 à la salle Guégan.

Les cours s'adressent à tous les publics: hommes, femmes, jeunes et moins jeunes. Dans une ambiance conviviale, Patricia Thépault propose des exercices cardio, steps, abdos avec des ballons ou des élastiques suivis en fin de séance par des étirements et de la relaxation. L'inscription à l'année est de 60 €.

Renseignements : gymloisir.kenanaise@laposte.net

Tél : 02 96 49 06 63 (Marianne) ou 02 96 23 37 81 (Murielle).



La rentrée !

L'amicale laïque est une association de bénévoles ouverte à tous. Elle propose des activités autour des ses 5 sections: école, théâtre, carnaval, danse et art floral.

L'assemblée générale s'est déroulée le 8 octobre. (voir article «Dernière minute» P.20)

Contact : amicalelaique.kenanaise@laposte.net

L'école

L'objectif de la section école est de contribuer aux projets pédagogiques des écoles maternelles et primaires en finançant les sorties, les spectacles et achats de matériels. Elle organise dans ce cadre des ventes de gâteaux, madeleines, un vide-grenier et bien évidemment la kermesse.

N'hésitez pas à venir aux différentes opérations et soutenir l'action des bénévoles.

Contact : margueron.fiona@neuf.fr



C'est la rentrée du théâtre !

L'atelier théâtre-enfants a commencé le mardi 25 septembre sous la direction de Christine Paillat. C'est un travail de découverte basé sur le jeu du corps, le mouvement dans l'espace, la voix. Les groupes vont de la maternelle au CM2.

Les pièces seront présentées au public en juin.

Les cours sont le mardi de 17h00 à 18h00 et de 18h00 à 19h00 (en fonction des groupes). Pour les enfants qui sont à la garderie le jour du cours de théâtre, l'animatrice ou des bénévoles les accompagneront de la garderie à la salle de théâtre (ancienne école).

Contact : Virginie MAREC : 06 86 67 41 62

(viregmarec@orange.fr)

Claude DENIEL : 06 87 35 83 24 (cldeniell@orange.fr).

La troupe scène Kénane a quant à elle déjà repris le chemin des répétitions. 4 nouveaux acteurs ont rejoint la troupe pour nous offrir fous rires et rebondissement lors des 4 représentations les 2 premiers week-end de juin.

Le Carnaval

Dès janvier, L'équipe Carnaval reprendra les chemins de la construction pour laisser place à leur imagination délirante.



N'hésitez pas à les rejoindre.

Contact : Erik Jacob.

La danse contemporaine

Lucille Ségala propose des cours de danse contemporaine pour adultes et enfants pendant les vacances scolaires. L'apprentissage de la danse contemporaine passe par un travail technique, par l'improvisation qui favorise la sensibilité et la créativité de chacun.

Contact : marianne.deniel@orange.fr - Tél : 02 96 49 06 63

Art floral



Cette année, la section Art Floral de l'Amicale Laïque reprend de plus belle avec deux horaires de cours : une fois par mois, le lundi à 17h et à 20h15.

9 séances sont programmées tout au long de l'année. La première aura lieu le 15 octobre.

Cette année, une nouvelle animatrice s'occupera de nous : Chantal, une afficionados des bouquets et autres compositions. Elle a énormément d'idées et de belles idées pour nous permettre de progresser, mais toujours dans le même esprit : la récup et le bricolage !

Nous utilisons les fleurs et végétaux de nos jardins ou glanés lors de nos promenades, et nous donnons une deuxième vie à différents matériaux pour fabriquer les supports.

Il reste encore quelques places pour venir se joindre à nous, n'hésitez plus, nous vous accueillerons avec plaisir !

La cotisation pour l'année est de 60 €. Le matériel de base pour débiter se compose des petits outils suivants : pistolet à colle, sécateur, couteau, nappe imperméable, ...

Nous prêtons à celles qui n'ont pas tout...

Le calendrier pour l'année est le suivant : 15/10, 19/11, 17/12, 14/01, 11/02, 18/03, 08/04, 27/05, 10/06

Ad du Blog : <http://artfleursetc.over-blog.com/>

Contact : regine.thomas-botrel@laposte.net

Animations kénanaises

Cette année encore, c'est avec une météo très incertaine durant le mois de juillet, que nous avons organisé l'une de nos principales festivités : le fest-noz.

Fidèles, estivants, danseurs confirmés et débutants, tous ont pu passer une agréable soirée au son de la musique bretonne, faire vibrer le parquet et se restaurer. Nos invités Român Fratti, Sandie et Guillaume et Sko Barzh ont entre-

coupé leur programme pour laisser place au feu d'artifice que le public, toujours aussi nombreux, a apprécié à sa juste valeur.

Info :

L'Animation Kénanaise tiendra son assemblée générale le samedi 24 novembre 2012.

Danses Bretonnes

L'association est entrée dans sa treizième année.

Les cours de danses bretonnes ont repris le jeudi 20 septembre 2012, de 20h30 à 22h30 à la salle Yves GUEGAN de Saint Quay-Perros. La participation au premier cours fut très bonne.

Animés par Jeannette, Jean-Claude et René, les cours sont à l'intention de tous, débutants et confirmés, dans une ambiance amicale.

Les inscriptions se font toute l'année. Le prix de l'adhésion 2012-2013 est fixé à 25 €.

Les principales dates de l'association :

Assemblée générale : jeudi 18 octobre 2012

Galettes des rois : jeudi 10 janvier 2013

Repas associatif : samedi 26 mars 2013

Durant l'année 2011-2012, nous avons organisé quelques activités : soirée pâtisserie, soirée crêpes, une soirée de l'association.

Pour notre sortie annuelle, nous avons traversé la baie du Mont Saint Michel, petite visite du mont ou pause aux portes de la célèbre cité puis retour.



Le 09 juin 2012, pour clore l'année, avec Pierre Boyer (accordéon) et Philippe Guignard (violon), nous avons fait une petite balade musicale entre St Quay et Perros avec un concert dans la chapelle de Kernivinen.

Don du sang

Le 7 novembre 2012 - 11h30 - 13h et 15h30 - 19h à Perros-Guirec - Salle des Navigateurs.

Club Informatique Kénaçais

Le forum des associations a permis aux curieux de l'informatique de trouver, par l'échange avec nos animateurs, des solutions pratiques et pour certains d'effectuer la démarche d'une adhésion.

C'est avec une quarantaine de demandeurs, anciens et nouveaux, que démarre cette sixième année. Ils vont pratiquer et découvrir les possibilités de l'outil allant de l'initiation à l'atelier photos, etc...

La définition de ces groupes, en fonction des disponibilités et vœux de chacun est réalisée fin Septembre, le démarrage des activités : début du mois d'octobre.

Les séances abordent : l'initiation à la pratique de l'outil informatique, la bureautique, la photo, l'Internet, la messagerie, la création de pages Internet.

Horaires des cours proposés :

- lundi de 17h30 à 19h30 : Initiation.
- mardi de 17h30 à 19h30 : découverte et perfectionnement.
- Mercredi de 9h30 à 11h30 : Initiation.
de 17h30 à 19h30 : découverte et perfectionnement.
- jeudi de 17h30 à 19h30 : perfectionnement et ateliers pratiques.



Adhésion et renseignements auprès de :
Pierrot DAVY - 02 96 48 48 50
Jean Pierre REGUER - 02 96 91 19 58.

Le Président de la FNACA de Saint-Quay-Perros, Christian le GUILLOUZER, est particulièrement heureux d'accueillir, cette année encore, les quelques 110 convives, dans une ambiance d'amitié et de camaraderie. En 2006, a été lancée l'idée d'un repas de cochon grillé dansant toujours préparé par « la Ferme du Trégor ». C'est devenu une tradition qui se perpétue d'année en année et vous êtes nombreux à y participez. Le comité de la FNACA et son Président vous remercient de votre présence et de votre amitié. Dans l'année, nous avons été surpris par la disparition d'un ami, le journaliste Michel FOMEL, toujours

présent à toutes les manifestations marquantes de notre comité. Le comité est honoré de la présence de : Monsieur le Maire de Saint-Quay-Perros, Pierrick ROUSSELOT, Madame Monique LEGRAND, Présidente de l'amicale des Retraités, la FNACA de Pleumeur-Bodou et la chorale de Saint Quay Perros. Le Président rappelle qu'en 2011, le comité comptait 54 adhérents ; ils sont 63 pour 2013. Ce repas n'est pas réservé uniquement aux adhérents ; il est ouvert à tous ceux qui le souhaitent. A l'année 2013, le 12 octobre ! Le Président conclut en souhaitant à tous un bon appétit, dans la joie et la bonne humeur.

La KEN'ADOT

La KEN'ADOT OU LA MARCHÉ POUR L'ADOT

Dimanche 16 septembre, trois cent trente quatre marcheurs se sont retrouvés au départ de cette première édition de la KEN'ADOT, une marche dédiée à l'ADOT (Association pour les dons d'organes et de tissus humains).

Depuis le printemps, l'organisation de cette journée avait fédéré et mobilisé de nombreuses associations kénanaises ainsi que la Municipalité. La présence d'un si grand nombre de randonneurs en début d'après-midi auprès de la salle Yves GUEGAN a été de bonne augure pour la suite de la journée : un rendez-vous de solidarité réussi !

Avant le départ de la randonnée, Le Maire, Pierrick ROUSSELOT, a salué tous les participants en rappelant les raisons de ce grand rassemblement : La disparition de MARINA si douloureusement ressentie par tous, il y a un an, et la prise de conscience qu'elle a engendrée expliquant ainsi la présence en ces lieux de M. LE SERRE, Président de FRANCE-ADOT des côtes d'Armor et de plusieurs membres actifs de cette même association.

M. LE SERRE, à son tour, a rappelé sa venue à la salle Yves GUEGAN en février 2011 lors d'une conférence débat et l'opportunité de cette manifestation motivée qui lui permettait de sensibiliser encore et toujours au don d'organes. Puis il a souhaité aux marcheurs une bonne randonnée et précisé qu'à leur retour il se tenait à leur disposition pour satisfaire tout besoin d'informations sur ce sujet.

La fête aura été totale ce dimanche à St Quay autour de la salle Yves GUEGAN.

Après un parcours deux heures dans la campagne environnante, un programme festif a permis aux randonneurs de prolonger l'après-midi de plein air : groupes de musique traditionnelle, danses bretonnes ... Les participants ont pu emporter des compositions florales réalisées tout au long de la journée par la section « Art Floral » et offrir à leur guise un remerciement symbolique pour le bouquet choisi.

Avant de se séparer, la tombola gratuite a mis en jeu 3 lots : Un tableau d'art floral offert et réalisé par une équipe de la section « Art Floral » remis sur place au participant chanceux.

Un ballon de football dédié par l'équipe nationale fémi-

nine présente cette fin de semaine sur la côte de granit rose :

• le n°10 (ticket jaune, amicale laïque)

une soupière de Lunéville : le n°35 (ticket bleu)

Les heureux gagnants ont un mois pour retirer leurs lots et peuvent contacter les N° suivants : le 02 96 49 06 63 ou le 02 96 91 19 58.

Les associations et la Municipalité remercient tous les participants et les sponsors. Les bénéfices réalisés ont été reversés à France-ADOT, le 28 septembre, lors d'une remise officielle d'un chèque de 1560 €uros à M. LE SERRE, remise à laquelle ont été conviées toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réussite de cette journée.



LA KEN'ADOT ET LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

Le 16 septembre, à l'occasion de la Ken'Adot et profitant de cette journée du patrimoine, Claude Henri MATTENET, attendait les visiteurs et promeneurs à la Chapelle de Kernivinen en Perros Guirec. Chacun pouvait ainsi suivre le guide tout disposé à les informer sur l'histoire de cet édifice religieux.

« Situé sur la commune de Perros Guirec, tout près du pont des quatre recteurs, il est un lieu-dit : Kernivinen, Ker an Nivinen, en breton : le hameau des ifs. Bien que la plantation de ces conifères soit antérieure à l'introduction du christianisme, il se pourrait que les églises fussent fréquemment bâties dans les bosquets d'ifs ou tout près des



vieux ifs, symbole religieux de l'immortalité. Ce hameau de Kernivinen abrite donc la chapelle de Notre Dame de Pitié. Celle-ci construite au 14^e siècle est la seconde, car déjà en ces lieux, une précédente chapelle dédiée à Saint-Marc l'évangéliste a été édifiée à la fin du 12^e siècle. Elle a entièrement disparue. On va voir ci-après que notre commune de Saint-Quay-Perros n'est pas étrangère à la réalisation de cette chapelle existante.

Une légende est liée à la construction de la Chapelle Notre-Dame de Pitié de Kernivinen : « Autrefois, une petite fille infirme gardait un troupeau de moutons à l'endroit où se trouve l'édifice. Cette enfant en s'amusant et en fouillant la terre, trouva le buste d'une Vierge, lequel était en plâtre. Une complainte fut composée et fait connaître que la petite fille fut complètement guérie par le seul attouchement de ce buste. A la vue du miracle, les communes de Perros Guirec, Pleumeur-Bodou, Saint-Quay et Serval se cotisèrent pour faire bâtir la chapelle et le Comte de Farcy, de Serval, qui était propriétaire du terrain, y contribua pour une forte somme »

Laissée à la ruine du temps, la chapelle fut entièrement reconstruite au début du 18^e siècle, par le Marquis de la Chastre, Comte de Nançay, prééminencier de la chapelle et de son épouse Isabelle de Jouvenel de Harville des Ursins dont on trouve le blason à l'intérieur. Le porche sud, celui de l'entrée principale est un réemploi de la chapelle antérieure ; il est de style Renaissance. Le pignon date de 1722. Sur le clocher, on peut lire la date de la fin de la construction-restauration 1758 et le nom du ministre du culte d'alors : Quemper Yves, gouverneur de la chapelle en poste à cette date.

Agrandissement en 1772 : Par décision du conseil de fabrique, une petite aile est élevée à gauche du chœur, reliée au reste de l'édifice par une arcade en pierres taillées sur laquelle on peut lire « ARCADE : BATIES * : PAR : LE SOINS * : DE : GREGOIRE : TALOVARN : GOV (R) Nota : * Ne pas y voir de faute : Transcrit intégralement tel.

En 1792, en pleine révolution, la chapelle est interdite. En 1817, elle est prise en charge par les voisins, voir la pierre gravée au dessus de la porte d'entrée, au niveau de la panne sablière, en dessous de la toiture. A savoir et important, cette chapelle est de nos jours, toujours entretenue par les voisins et son comité de quartier. La cloche actuelle a été fondue en

1827 à Lannion par Jamtel et réparée en avril 1996 par Alice et Yves Guelou. Lors de la réparation a été découvert le nom du parrain : Laurent Millet, Curé de Perros Guirec ; de la marraine : Mme Simone Neuel, dame Le Bozec ; et le nom du trésorier : Jean Le Morvan.

Mobilier : il y avait un hôtel en bois peint (blanc, bleu et or, aux couleurs du Marquis de la Chastre), des statues anciennes de la Vierge, de sainte-Anne, saint-Marc, Saint-Sébastien, Saint-Roch et un tableau peint vers 1800 représentant un Saint-Yves entre le riche (habillé en style directoire) et le pauvre. Malheureusement en 1972, la chapelle a été de nouveau cambriolée, pillée et il ne resta que les statues de notre Dame de Pitié et de Saint-Sébastien ainsi que le tableau. Ce dernier est en sureté et ne revient à la chapelle que pour le pardon annuel. Un hôtel en granit a été construit en remplacement. On peut voir à l'intérieur deux autres statues récentes : face à la porte - Sainte-Anne apprenant à lire à Marie - et dans l'aile - Saint-Joachim l'époux de Sainte-Anne. Ces deux statues ont été offertes par la famille Quéré du comité de quartier.

Les vitraux protégés par une structure en inox sont récents ainsi que le faux vitrail peint à l'intérieur. En dessous on peut voir un blason qui pourrait être celui du Marquis rénovateur.

Au niveau religieux proprement dit, tous les ans, le troisième dimanche après Pâques, a lieu un pardon avec procession jusqu'à la butte de Ker An Nivinen. L'après midi, une fête profane est organisée par le comité de quartier, les bénéfices servant à l'entretien de la chapelle. Tous les mardis soirs du mois de mai les « Voisins » reçoivent les fidèles pour le « Chapelet. »

Des vestiges dans des endroits magiques, dont je ne cesse de me lasser ! Des vieilles pierres, certes, mais ne sont-elles pas là, les témoins de notre passé ? Personnellement, j'apprécie aussi la beauté et la finesse des deux nouvelles statues. »

Claude-Henri Mattenet

Sources : Flohic-Editions, département 22 ; Arssat de Lannion (dont Claude Berger et Jean-Jacques Lartigue) ; le légendaire de la Bretagne de Henri Weitzmann ; la paroisse de Perros Guirec (dont Jean-Claude Petit) pour les écrits rédigés et affichés. Les voisins, aussi et notamment la famille Le Jaouen, ainsi que le comité de quartier.

COMMÉMORATION

Au moment où, comme chaque année à pareille époque, notre pays va commémorer la mémoire de ses enfants morts pour la France, nous vous présentons le témoignage que nous fait parvenir Frédéric LE ROY, Kénaçais, bien connu de toutes et de tous.

« Mon père faisait partie du 15^e Bataillon (LE DU) qui pris position sur le front de Lorient. Les Allemands déclenchèrent une violente offensive et il est tué le 29 octobre 1944 près de la rivière d'Étel en défendant le pont de Nostang. Lors des obsèques en novembre, le discours fut prononcé par Monsieur Berthelot, instituteur, qui était un ami ».

HOMMAGE A ALBERT LEROY MORT POUR LA FRANCE

Décédé le 29 Octobre 1944 à Nostang (Morbihan)
Mon Cher Albert,

Moi qui fus bien souvent le confident de tes rancœurs et de tes espérances, je ne puis laisser clore cette tombe sans t'adresser au nom des St Quay-Perrosiens un suprême adieu et sans rendre publiquement hommage, à ton patriotisme, à ta vaillance, à ton abnégation.

Je te revois encore ce 19 Août dernier, quand tu t'engageas à Plestin dans les F.T.P.F. Tu revins le soir, triomphant, les yeux rayonnants de joie en m'annonçant qu'on t'engageait comme sergent.

C'est que ton futur chef avait su lire dans ton regard franc, la flamme révélatrice du courage et de la foi. Car tu étais de ceux qui ont foi dans un idéal de justice, foi dans la grandeur de la Patrie, foi dans la vertu du sacrifice.

Je ne parlerai guère du bon père de famille et de l'ouvrier que nous avons tous connu : travailleur, courageux, honnête.

Tel fut le soldat qui sut mourir comme il avait vécu.

Tu es mort pour, pour balayer cet égoïsme générateur de misère, de révolution et de guerre et pour que naisse une société plus humaine et plus fraternelle.

Tu es mort pour que tes enfants et les nôtres ne connaissent plus cet affreux cauchemar qu'est la guerre, avec tout son cortège de souffrance et de deuils.

Tu es mort pour que tes camarades ouvriers, paysans, fonctionnaires, connaissent une vie meilleure dans une société plus juste.

Tu es mort enfin pour que reflourisse à nouveau en France, cette liberté que nous chérissons tous et que la barbarie nazie avait étouffée.

Ton nom rayonnera un jour prochain sur le monument aux morts auprès de celui de tes trop nombreux camarades de la guerre de 14-18. Nous garderons pieusement ton souvenir et à nos heures d'abattement, nous penserons à Toi, qui es le symbole d'énergie et d'action. Nous jurons devant ta tombe encore ouverte de prendre exemple sur Toi. De chasser de notre cœur, cet égoïsme, source de tant de maux. De nous unir pour rebâtir ensemble une France toujours plus noble et généreuse. Alors et, alors seulement ton sacrifice n'aura pas été vain.

Me faisant l'interprète de toute la population de St Quay j'adresse à ta famille éplorée, à ta femme si courageuse, nos condoléances attristées et l'expression de notre douloureuse sympathie.

Elle a des droits sur nous ; nous avons des devoirs envers elle. Nous les remplirons.

Au nom de tous tes camarades de combat, au nom de tes chefs de tous tes amis, de tous les français, Merci et Adieu.

Signé :

BERTHOLOT Lucien, Instituteur.

DERNIERES MINUTES

Un nouveau bureau à l'amicale laïque : Une nouvelle dynamique se crée !

Section école

L'assemblée générale de l'amicale laïque s'est déroulée lundi 8 octobre 2012. Les parents sont venus nombreux et très motivés.

Fiona MARGUERON garde la présidence de la section. 9 parents intègrent le nouveau bureau.

La section école organisera plusieurs opérations pendant l'année scolaire :

- > 17 novembre 2012 : Soirée Auberge espagnole
- > 2 février 2013 : Opération madeleines
- > 24 mars 2013 : vide-grenier
- > 30 juin : Kermesse

Toutes ces opérations permettront de financer différentes sorties scolaires pour les enfants de l'école maternelle et primaire, en fonction du programme des institutrices.

Le bureau mettra également en place la vente de chocolats, de sapins de Noël, de gâteaux...

Les autres sections se portent bien, les adhérents se de plus en plus nombreux. Les différents responsables sont :

- > Section Carnaval : Erik Jacob
- > Section Art floral : Régine Botrel
- > Section danse : Marianne Déniel
- > Section théâtre : Virginie Marec

Marianne DENIEL assurera la coordination et la communication entre chaque section.

PALMARÈS DU CONCOURS COMMUNAL des Maisons fleuries 2012



– 1^{re} CATEGORIE –

« Maison avec jardin visible de la rue »

Hors concours : MORDELLES Danièle – 12 résidence de la Baie
1^{er} & prix d'honneur : M. & Mme LE DAMANY – rue de Crec'h Ar Goff
2^e : M. & Mme TELLE – 4 rue de la Chapelle Saint-Meen
3^e : M. & Mme ROCTON – 12 rue Hyacinthe Razavet

– 2nd CATEGORIE –

« Parc et/ou grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public »

Hors concours : Mr & Mme GOASDOUE – 11 bis rue de Crec'h Ar Goff
1^{re} : Mme TIRCOT Nicole – 3 rue du Venec
2^e : Mme HAMON Madeleine – rue de Park ar Chr'a

– 3^e CATEGORIE –

« Façade (Balcon, terrasse, mur, fenêtre) »

1^{re} : Mme GEFFROY Marie-Noëlle – 3 rue des Hortensias
2^e : M. CHEVANCE Maurice – 8 rue de Goas Huet
3^e : M. & Mme LAMARD – 16 rue des Hortensias
4^e : M. LE ROY Frédéric – résidence de Park Ar Chr'a

– 7^e CATEGORIE –

« Hébergements touristiques saisonniers »

1^{re} : Mme ROUSSELOT Michèle – lieu-dit Crec'h Hervé

Année scolaire 2012-2013 : Les classes à l'école Albert Jacquard

A l'école élémentaire



A l'école maternelle



Photos Mairie de St Quay-Perros

Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »
Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Membres de la commission : Pierrick ROUSSELOT, Marie-Paule LE GOFF,
Josiane REGUER, Annie CROLET, Agnès TOULLIC, Michèle SAPANEL,
Pierre COATANEA, Louis HENRY, Robert ROHOU, Marie-Claire LE ROUX et Marie Hélène LE BERRE
Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros
Crédits photos Gérard DUPONT, Mairie de St Quay-Perros.